

Rapport commission sécurité « aménagements cyclables » 2018



Réunion en février 2018 des délégués « sécurité » des clubs savoyards

L'amer constat, avec 3 % la France patrie historique du vélo reste en queue de peloton en Europe dans « l'usage du vélo comme moyen de transport », pour combien de temps encore ? L'objectif à atteindre est de 9 % sur 5 ans.

Afin de cofinancer avec les collectivités locales des infrastructures pour assurer la continuité des réseaux cyclables, le gouvernement vient enfin de décider pour la première fois d'un « plan vélo » (20 ans après la Hollande), accompagné de la création d'un fonds doté de 350 millions € sur 7 ans, soit 50 millions € par an.

Le premier relevé d'appel à projets aidés par l'Etat est prévu dès la mi-décembre 2018. Annonce faite par Sylvie BANOUN, coordinatrice interministérielle pour le développement et l'usage vélo auprès de la Ministre des transports.

En Savoie, afin de bénéficier des aides gouvernementales, nous sollicitons les collectivités locales savoyardes pour accélérer le lancement de leurs projets cyclables qui seraient éventuellement éligibles aux critères demandés.

En outre, ce plan prévoit de favoriser financièrement l'utilisation du transport vélo au quotidien « Mobilité domicile travail », également, pour la santé lutter contre la sédentarité et ses conséquences multiples sur les plus jeunes, de développer la culture du vélo avec la généralisation du dispositif « Savoir rouler » pour les écoles primaires et à partir de 2019, le plan de « Mobilité scolaire » permettra d'assurer la sécurité entre le « domicile / collège ».

Pour un euro investi dans les aménagements cyclables, il y a un formidable retour sur investissement dans tous les secteurs sensibles : la santé publique, l'environnement, le tourisme, l'économie, l'emploi, etc...

La priorité du Conseil Départemental de la Savoie, finir l'ensemble des «Véloroutes Voies Vertes» (EV17, V62 & V63), colonne vertébrale du réseau cyclable savoyard inscrit au schéma départemental, régional et national VVV.

Depuis 2014, en application de la loi NOTRe accompagnée du changement des compétences dont l'inconvénient majeur est d'éparpiller les responsabilités et de multiplier le nombre d'interlocuteurs.

Dorénavant, pour tous nouveaux projets d'aménagements cyclables, ceux-ci sont portés par les collectivités locales des territoires concernés, notamment, les communautés de communes ou d'agglomérations EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Cependant, le département reste toujours présent dans l'accompagnement du projet, en tant que partenaire financier des collectivités locales dans le cadre des contrats de territoires.

Egalement, la région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) s'engage à cofinancer la réalisation de 400 km de VVV. Un comité de pilotage d'itinéraire est mis en place pour suivre l'avancement des traversées alpines (EV17, V62 & V63).

Par ailleurs, Depuis, sa constitution, en 1999 à Chambéry, l'association Départements et Régions Cyclables (DRC) devient « Vélos et Territoires » afin d'englober toutes les autres collectivités locales. En novembre 2017, elle a mis en place à Chambéry son propre comité d'itinéraires alpins confié à AGATE (Agence Alpine des Territoires).

Toujours à Chambéry, cette association coordinatrice du réseau national cyclable a tenu le 11 & 12 octobre dernier sa « 22ième Rencontres », avec la participation de notre comité dans l'organisation de la visite technique à vélo de plusieurs sites cyclables savoyards, notamment, l'aménagement exemplaire des bords du lac entre Terre-nue et Aix.

ici, dès l'origine de ce projet à la demande du CoDep 73 ^(C), afin de palier à la fréquentation très élevée des divers usagers et aussi éviter les conflits d'usage liés essentiellement au différentiel de vitesse, cette réalisation comporte un double aménagement cyclable : une voie verte lacustre complétée par des bandes cyclables le long de la RD 1201.

Pour mémoire en Savoie, votre Comité est le délégué départemental de l'Association Française Véloroutes Voies Vertes (AF3V) créée par notre Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT ^(C)) membre fondatrice avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) et la Fédération Française de Roller-Skating, pour suivre et développer partout en France, le schéma national VVV adopté en 1998 par l'Etat. Ainsi, elle reste le principal interlocuteur des utilisateurs du transport en mode doux (piétons, PMR, rollers, famille et cyclistes) auprès des collectivités.

➤ **Du Léman à la mer Méditerranée, véloroute européenne « ViaRhôna » (EV17) :**

Terminer l'EuroVélo (EV17) « ViaRhôna » pour 2020, c'est l'objectif de son comité d'itinéraire basé à Lyon qui supervise l'ensemble du tracé de Genève jusqu'à Port St-Louis du Rhône. Sur une longueur de 815 km, la EV17 traverse 118 communes, 12 départements et 3 régions : ARA (440 km dont 235 km réalisés), PACA et MPLR.

A noter, 65% de l'ensemble du tracé de la ViaRhôna passe sur les terrains mis à disposition par l'établissement public la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). En Savoie, la ViaRhôna traverse 3 cantons sur environ 50 km de Champagnieux à Motz. En juin 2015, la section Ruffieux, Serrières, est en service. Il reste à réaliser la section Serrières, Motz dont l'étude est en cours. Si tout va bien, elle sera peut-être réalisée en partie entre la base de loisirs de Motz et Langefan RD 991, si tout va bien, la mise en service pourrait être envisagée pour 2020.

Sur la partie nord, concernant le franchissement du Fier à Motz, la maîtrise d'ouvrage appartient au CD 74, l'étude d'une passerelle à terme est en cours. En attendant, un partage de circulation est envisagé sur le pont actuel.

Concernant la réalisation de la passerelle de franchissement du Rhône naturel à La Balme / Virignin (au droit de la ligne EDF), les travaux ont débuté depuis le mois d'octobre 2018, l'ouvrage sera livré avant l'été 2019.

Avec ses 1500 m de longueur, la nouvelle galerie de sécurité ouverte à la circulation offre aux cyclos une première porte d'accès à la « ViaRhôna » (EV17) (17 km, 220m de dénivelé) à Yenne via Nattages, Massigneu-de-Rives ou Lucey, jonction au lieu-dit Les Bernardes, Billième, la galerie du Chat, Bourdeau et le Bourget-du-Lac.

➤ **Projet véloroute « Lacs Savoie Mont Blanc » (Aiguebelette, Bourget, Annecy et Léman)**

La perspective de l'ouverture de la galerie de sécurité nous permet réellement d'envisager le projet de création d'un nouvel itinéraire touristique savoyard, la véloroute « Lacs Savoie Mont-Blanc » pour relier les quatre plus grands lacs naturels de l'hexagone situés exclusivement en pays de Savoie : jonction à la ViaRhôna, St-Genix-sur-Guiers, le lac d'Aiguebelette, les lacs de Chevelu, lac du Bourget, les étangs de Crosagny, le lac d'Annecy et le lac du Léman. Ce tracé permet de proposer une nouvelle offre de mobilité touristique très intéressante pour la Savoie et la Haute-Savoie dans le cadre leurs activités communes, le tourisme à vélo de « Savoie Mont Blanc ».

Pour lancer ce projet, la réalisation de la « Voie verte de l'Albanais » section : Aix-les-Bains, Rumilly, via Albens, devient une priorité. A cette fin, une étude de faisabilité financée entièrement par le comité FFCT de la Savoie a été proposée et présentée aux présidents de Grand Lac et de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie. Grand Lac doit choisir courant décembre son bureau d'études, la CC Rumilly Terre de Savoie en fait de même, la construction en cours de la passerelle au-dessus du Chéran au niveau de sa base de loisirs sera livrée début 2019. Le Gand Annecy étudie la suite du tracé pour rejoindre le Lac d'Annecy, en outre, il a déjà obtenu du tracé un raccordement à la commune de St-Félix avec une jonction pour desservir la commune d'Alby-sur-Chéran.

Cette voie verte de l'albanais permettra de favoriser la mobilité douce, de promouvoir l'utilisation du transport en vélo & VAE au quotidien pour la desserte des bassins d'emplois de Rumilly, d'Albens, La Biolle, Mognard, Grésy, Aix et du Bourget-du-Lac, à ce titre, elle pourrait éventuellement être éligibles aux aides financières du plan vélo de l'Etat.

Cette nouvelle liaison va se raccorder sur la commune de Grésy-sur-Aix, pourrait desservir éventuellement le futur site touristique des Gorges du Sierroz, dont les travaux d'aménagements sont en cours de réalisation par Grand Lac et également, la nouvelle aire de covoiturage de l'Embarcadère récemment mise en service.

A terme, elle pourrait se raccorder à Aix-les-Bains nouvelle à la une voie verte à St-Simond le long de la berge du Sierroz, assurant ainsi, la jonction avec la véloroute (V63) au Grand Port via les quartiers de Garibaldi, Lafin et St-Simond. La mise en service de la section entre St-Simond et le Pont-Rouge est effective depuis septembre dernier.

Dans l'avant-pays savoyard, le tracé de la véloroute « Lacs Savoie Mont-Blanc » permet d'offrir de nouveaux itinéraires boucles touristiques et de loisirs autour du Mont du Chat, entre l'Avant-pays-savoyard et les bassins de vie de Chambéry et d'Aix-les-Bains.

L'étude globale du projet de mobilité liaison cyclotouristique entre St-Genix, lac d'Aiguebelette, Yenne, St-Jean-de-Chevelu est menée par le SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard) qui coordonne les 3 communautés de communes, CC du Val-de-Guiers, CC d'Aiguebelette et CC de Yenne.

Par ailleurs, une étude faisabilité est actuellement menée par la commune de St-Jean-de-Chevelu pour une liaison directe en VV entre les merveilleux lacs naturels de St-Jean-de-Chevelu et la sortie ouest de la galerie du Chat.

Face à l'insécurité routière de la zone de rencontre à la sortie de la galerie de sécurité côté Bourget, en particulier, lors de la traversée mais aussi lors de la descente de la RD 1504, jusqu'au giratoire du col du Chat, nous avons proposé à la commune de Bourdeau, une liaison alternative directe en site propre entre la plateforme de la galerie et le village de Bourdeau. Cette proposition a été acceptée par une délibération au Conseil Municipal, une étude de faisabilité doit être prochainement engagée, en lien avec les autres collectivités concernées : CD 73 et Grand LAC.

Ce projet de la véloroute « Lacs Savoie Mont-Blanc » traverse l'Albanais sur les deux départements 73 & 74, mais aussi longe les confins du Parc Naturel Régional du massif des Bauges qui vient d'intégrer notre tracé dans la « ViaBauges » et aussi la V62 & V63 dans leur nouveau produit touristique afin de relier à terme en voies vertes, toutes les gares ferroviaires devenues portes officielles : Albertville, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly et Annecy.

Par ailleurs, dans le cadre de notre label FFCT  « Territoire vélo » qui a pour objectif de valoriser et d'accompagner les actions des territoires qui offrent : l'accueil, les services et les équipements adaptés à la pratique, ainsi que des animations vélo.

Après la labellisation des territoires d'Albertville, Montmélian et Aix-les-Bains, nous sommes en train de démarcher les territoires de Grand Chambéry et avec le CoDep 74, la CC Rumilly Terre de Savoie et Le Grand Annecy.

➤ **« Véloroute des Alpes » (V63) : Valence, Grenoble, St André, Chambéry, Aix-les-Bains, Chanaz**

L'axe du sillon alpin Valence, Grenoble, Pontcharra, Chapareillan, lac de St André, Chambéry, Aix-les-Bains et Chanaz, la véloroute (V63) est inscrite dans le schéma national VVV. Dans sa partie savoyarde, la voie verte du Grand Lac doit assurer à terme la liaison St André via Chambéry, Aix-les-Bains et liaison par bateau ou le ferroviaire jusqu'à Chanaz, un des points de jonction à la ViaRhôna.

La section de voie verte lacustre Viviers-du-Lac, Aix-les-Bains est terminée depuis 2011, mais reste actuellement sans issue. Pour assurer sa continuité simplement touristique en direction de la Chautagne, une navette de substitution par bateau sera proposée en 2019, entre le Grand Port à Aix-les-Bains et Chanaz (coût 20 € le passage).

➤ **« Véloroute des Préalpes » (V62) : Montmélian, Albertville, Ugine, Annecy,**

La véloroute (V62) assurant la liaison Montmélian, Albertville, Ugine et Annecy, est inscrite au schéma national des VVV. En août 2006, l'inauguration de la liaison Ugine, Faverges a marqué le trait d'union cyclable touristique entre les deux départements « Savoie Mont Blanc ». En 2009, mise en service de la section entre Ugine et Albertville sur la rive gauche de l'Arly. En 2012 mise en service du tronçon Albertville, Frontenex. La réalisation de la section jusqu'au Pont Royal via St Hélène-sur-Isère vient de débuter. Le reste du tracé jusqu'à Montmélian ou un pont de franchissement sur l'Isère à Alpespace est envisagé, attend sa programmation par la CC Cœur de Savoie.

L'étude et la réalisation de la liaison jonction barreau Montmélian (V62) à St-Jeoire-le-Prieuré (V63) sera maintenant portée par les territoires concernés, Grand Chambéry et la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

➤ **Aménagements cyclables Vallée de la Maurienne**

Les études de faisabilité d'un itinéraire cyclable en fond de vallée d'Aiton à Bonneval sont engagées par le Syndicat du Pays de Maurienne, vient de bénéficier d'une aide financière du CD 73 dans le cadre des contrats de Territoires.

➤ **Aménagements cyclables Vallée de la Tarentaise**

En Haute-Tarentaise, la section de 3 km du prolongement de la voie verte Aime, Bourg-St-Maurice (11 km) jusqu'à Villaroger vient d'être mise en service en août 2018, elle devrait se poursuivre en direction de St Foy-en-Tarentaise.

Par ailleurs, une offre touristique VAE est en réflexion au sein de l'Association de Tarentaise Pays de Vanoise sur l'ensemble de la vallée, créant du lien vallée-stations en mobilité douce. Une étude marketing est en cours pour cerner les besoins et les attentes des diverses clientèle.

Par ailleurs, la réalisation par l'Etat de la galerie de sécurité identique à celle du Chat en parallèle au tunnel du Siaix sur la RN 90 en Tarentaise doit être mise en service dans le courant de l'année 2019.

➤ **Sécurité routière :**

Alors que le gouvernement vient d'annoncer le plan Vélo, les chiffres 2017 de la mortalité sont préoccupants, 173 cyclistes ont trouvé la mort (11 tués de plus qu'en 2015), un pic qui n'avait plus été atteint depuis 2006.

Par ailleurs, la LOM (Loi des Objectifs de la Mobilité) prévoit pour les vélos neufs, à partir de 2020, la généralisation du marquage physique obligatoire pour tous les vélos, afin de lutter « contre le vol, le recel et la revente illicite ».

Cette identification comporte 2 parties : identifiant exclusif inscrit sur le vélo et enregistrement dans un fichier national unique, mais ne se manifeste pas sous la forme d'une « carte grise » a précisé le ministère des Transports.

« La sécurité et la santé », priorités de la FFCT composent le slogan de notre fédération et restent les objectifs de votre commission sécurité, d'agir sur le terrain pour qu'il devienne avant tout, le slogan personnel de chaque cyclo.

Une priorité pour tous : respecter du Code de la route et les autres usagers, avoir un comportement courtois en toutes circonstances, maîtriser sa vitesse, son équilibre, son freinage et adopter les bons réflexes pour rouler en groupe.

« Être visible en vélo » près de 6 cyclistes sur 10 roulent mal éclairés la nuit en ville (source Prévention Routière).

Rappel des équipements recommandés : le port du casque, le rétroviseur, mais surtout ceux obligatoires : la sonnette, le port du vêtement clair ou gilet rétro-réfléchissant hors agglomération de nuit et de jour aussi, en cas de visibilité réduite (brouillard, pluie) et l'éclairage obligatoire AV & AR du vélo, en état de fonctionnement.

En Savoie, de nombreux tunnels nécessitent l'éclairage obligatoire du vélo, de très nombreux cyclos n'en mesurent pas le risque en cas d'absence, surtout après un accident en matière de recherche de responsabilité, notamment, pour les assurances.

Véloroute « ViaBauges »










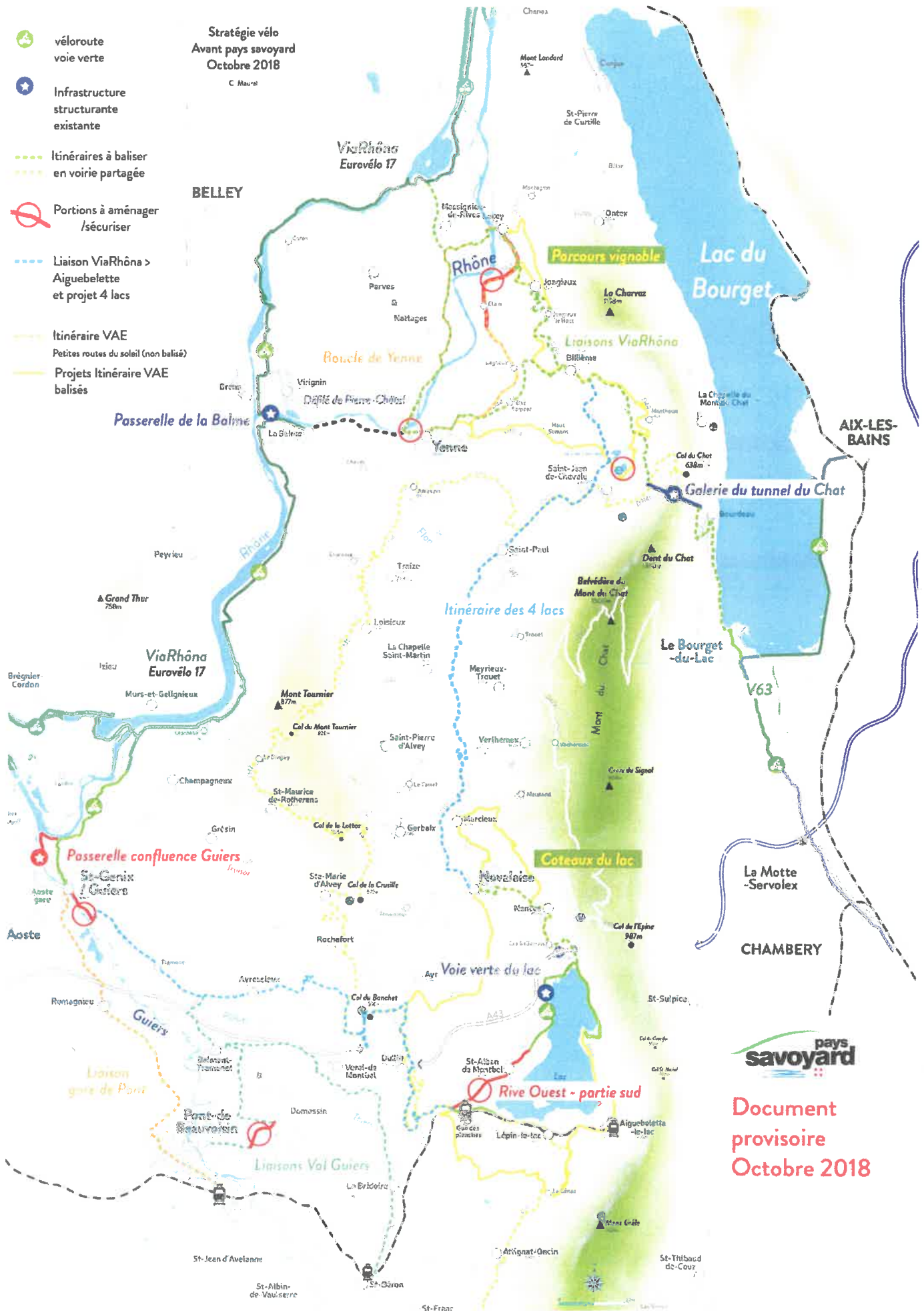
Fédération Française de Cyclotourisme



Stratégie vélo
Avant pays savoyard
Octobre 2018

C. Mauré

-  véloroute
voie verte
-  Infrastructure
structurante
existante
-  Itinéraires à baliser
en voirie partagée
-  Portions à aménager
/sécuriser
-  Liaison ViaRhôna >
Aiguebelette
et projet 4 lacs
-  Itinéraire VAE
Petites routes du soleil (non balisé)
-  Projets Itinéraire VAE
balisés



Document
provisoire
Octobre 2018

Véloroute « Lacs Savoie Mont-Blanc »

